



CE DECLARATION DE CONFORMITE

Conformément à la Directive 89/106/EEC du Conseil de la Communauté Européenne du 21 décembre 1988 concernant l'harmonisation des lois, réglementations et provisions administratives des pays membres concernant les produits de construction (Directive des Produits de Construction – CPD) remaniée par la Directive 93/68/EEC, du 22 juillet 1993 du Conseil de la Communauté Européenne, il est déclaré que les produits suivants sont soumis à un système de contrôle de la production. L'organisme notifié (1211), Exova Warringtonfire, a fait le test type initial pour les caractéristiques relevant du produit, dont classification ci-dessous.

Produit de construction: **Revêtement mural décoratif: aluxxx**

Représentant
Firme: **Omexco NV**
Adresse: **Ambachtenlaan 12, 3001 Heverlee, Belgium**

Classification produit: **B-s1,d0**

Utilisation: **Revêtement mural**

Ce document certifie que toutes les exigences et règles de l'annexe ZA de la norme

EN 15102 : 2007

sont respectés et que le produit est conforme aux conditions relevantes.

A base de ce certificat, le fabricant confirme que le produit mis sur le marché portera la marque affichée ci-dessus indiquant la conformité à toutes les conditions relevantes.

Fabricant/fournisseur: Omexco NV

Signature

Title: Directeur commercial

Références	Reaction au feu	B-s1,d0
	Emission de formaldéhyde	Passed
	Emission de substances dangereuses - de métaux lourds - of vinyle chloride monomère	Passed Passed
	Absorption acoustique	NPD (no performance determined)
	Résistance thermique	NPD (no performance determined)